

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Territoire communautaire - Construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement Public conclut périodiquement des marchés pour réaliser le raccordement d'immeubles sur les réseaux d'assainissement existants à la demande des particuliers.

Les marchés actuellement en cours arrivant à échéance le 29 mars 2009, il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Pour ce faire, les services techniques ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert pour la dévolution du marché concernant la réalisation de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes, la suppression éventuelle des rigoles en fonte existantes à proximité du branchement et le raccordement des descentes dans le regard de façade, la pose d'une serrure pour regard d'assainissement fournie par le fermier.

Le marché à bons de commande sera conclu en prix unitaires, pour une période de 48 mois à compter de sa date de notification. Le chiffrage du marché branchement à lancer a été effectué sur la base du rythme de réalisation du marché en cours avec les prix révisés selon la formule contractuelle.

Cette opération dont la dépense totale est estimée à 14 537 815 € HT soit 17 387 227 € TTC pour ses 48 mois de délai d'exécution, donnera lieu à un appel d'offres ouvert, en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, au niveau européen conformément aux dispositions de l'article 40 V du Code des Marchés Publics.

Dans la limite des moyens financiers susceptibles d'être dégagés chaque année, le financement des travaux sera inscrit, en section de fonctionnement, dans le cadre des exercices considérés (2009 à 2012) sur les lignes budgétaires suivantes :

- branchements eaux usées / eaux unitaires : budget annexe de l'assainissement – Chapitre 011, compte 604, CRB O200 ;
- branchements eaux pluviales : budget principal – Chapitre 011, Compte 6042, Fonction 8112, CRB O200.

Les recettes correspondantes à ces opérations seront créditées sur les lignes budgétaires suivantes :

- branchements eaux usées / eaux unitaires : budget annexe de l'assainissement – Chapitre 70, compte 704, CRB O200 ;
- branchements eaux pluviales : budget principal – Chapitre 70, Compte 704, Fonction 8112, CRB O200.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (Hôtel de Communauté 13^{ème} étage).

Le marché unique sera conclu, soit avec une entreprise générale, soit avec un groupement d'entreprises solidaires.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- autoriser Monsieur le Président à :
 - ♦ lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
 - ♦ signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-I, 1^{er} alinéa dudit code,
 - ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 SEPTEMBRE 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 SEPTEMBRE 2008</p>

M. JEAN-PIERRE TURON

